



MAIRIE
DE
COUPIAC
12550

☎ 05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 20 JANVIER 2022

Etaient présents : Jean-Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEUILLY, Pascale BERGER, Ginette CADAS-PEREZ -Alain CAREL – Marcel DALICHOUX – Delphine ONCINO – Marcelle OSBORNE - Elian SAYSET - Martine VERACHTERT.

Secrétaire de séance : Martine VERACHTERT

Monsieur le Maire débute la séance en annonçant la naissance de Louna le 18 janvier, fille de Nicolas VONA et Mélanie DOUMENGE, petite fille de notre conseillère municipale Delphine ONCINO
Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération concernant une décision modificative au budget assainissement, acceptée à l'unanimité.

1. Compte rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Ordre du jour

- **Délibération 1** Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

(Le cas échéant) Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80% pour l'Aveyron.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 28 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : participation aux tâches administratives au secrétariat de mairie
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 28 heures
- Rémunération : SMIC

Et de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée, à compter du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 octobre 2022

Adopté à l'unanimité

- Délibération 2 : DETR 2022 : aménagement de sécurité en traverse du village au 10 Avenue Raymond Bel

Soit aux abords de la RD 60 entre l'Hostellerie du Château et de la Maison de Santé

La commune de COUPIAC envisage des aménagements de sécurité aux abords de la RD 60 entre l'Hostellerie du Château et la Maison de Santé. Ces travaux permettront de sécuriser l'accès aux deux bâtiments. L'artère principale correspondante à la RD 60 et nommée Avenue Raymond Bel présente des étranglements avec peu de visibilité.

Le linéaire concerné est d'environ 60 ml, situé à l'intersection de l'accès vers le parking de la poste. Une limitation de vitesse à 30 km/h et la signalisation au sol permettra la traversée des piétons en toute sécurité.

Les travaux envisagés permettront de matérialiser la chaussée sur cette section et ainsi sécuriser les abords des bâtiments.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **65 539.50 € HT** :
Suivant le détail estimatif servant de base ci-joint.

Le Maire présente le dossier de demande de subvention et propose le plan de financement suivant :

MONTANT DE L'OPERATION	<u>65 539.50 €</u>	
Etat DETR	25 %	16 384.875 €
Département (FAL)	25 %	16 384.875 €
REGION OCCITANIE	25 %	16 384.875 €
Fond propre Commune	25 %	16 384.875 €
TOTAL HT		<u>65 539.50 €</u>

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

- Délibération 3 : DETR 2022 : plan de financement

Voirie : renforcement et réfection enduits superficiels

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de renforcement de corps de chaussée et de réalisation d'enduits superficiels concernant la voirie communale à la charge de la commune, représentant 30 653 ml.

Monsieur le Maire rappelle que ces voies communales sont empruntées par un trafic lourd PL (ramassage laitier ; engins agricoles) et VL (transport scolaire et public) qui demandent un suivi annuel. Ces voies représentent un intérêt économique important pour notre secteur rural et pour le développement des exploitations laitières qui alimentent le site de Roquefort.

Les principaux travaux nécessaires consisteront en :

- La réalisation de travaux préparatoires,
- Un renforcement de la couche de base à la G.N.T. 0/20,
- Ou un renforcement de la couche de base à la grave émulsion 0/10,
- Un revêtement ou enduit superficiel de type bicouche.

Il donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **56 446.74 € HT**, devis transmis par l'entreprise GUIPAL, basée route de Bournac 12400 Saint Affrique

Le Maire présente le dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et propose le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT : 56 446.74 €		
Financeurs	% des Subventions	Montant des Subventions
Etat (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux)	30 %	16 934.02 €
Commune	Fond propre ou emprunt 70 %	39 512.72 €
Montant Total HT		56 446.74 €

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Etat : DETR
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

-Délibération 4 : DETR 2022 : Aménagements d'un espace public 25 avenue Raymond Bel

La commune de COUPIAC envisage des travaux concernant l'aménagement d'un espace public en zone de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle que le village de Coupiac est situé au fond d'une vallée encaissée. L'artère principale correspondante à la RD 60 et nommée Avenue Raymond Bel présente des étranglements avec peu de zones élargies servant de stationnement aux riverains.

Le lieu concerné par ce projet (parcelle 82, 170 m²) est un ancien dépôt à l'état de ruine, la commune a fait son acquisition au printemps 2021. Il se situe à l'opposé et face à « l'Ecole des Vallons ».

Les travaux envisagés permettraient de dégager un espace pour le stationnement de véhicules pour ainsi sécuriser les abords du bâtiment.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **24 394.20 € HT** :

- Achat du bâtiment **2 070.00 €**
- Démolition **16 640.00 €**
- Travaux de reprises après démolition **1 950.00 €**
- Travaux aménagement de surface de l'espace public **3 734.20 €**

Le Maire présente le dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et propose le plan de financement suivant :

MONTANT DE L'OPERATION	<u>24 394.20 €</u>	
Etat DETR	25 %	6 098.55 €
Département	24.835 %	6 058.30 €
REGION OCCITANIE	25%	6 098.55 €
Fond propre Commune	25.165 %	6 138.80 €
TOTAL HT		
		24 394.20 €

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Etat, du Département et de la Région,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- Délibération 5 : Décision modificative n°1 du budget assainissement, afin de mandater une facture EDF

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..		1 400.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 400.00 €
D 023 : Virement à la sect° d'investis.	1 400.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	1 400.00 €	
D 2158 : Autres	1 400.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 400.00 €	
R 021 : Virement section exploitation	1 400.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	1 400.00 €	

3. Questions diverses

- La demande de subvention concernant le déplacement du secrétariat de mairie au rez de chaussée du bâtiment ne sera pas renouvelée
- La fermeture définitive de la trésorerie de Belmont sur Rance a retardé la comptabilité et la facturation. Les nouvelles modalités sont en cours avec la trésorerie de Saint Affrique.
- Monsieur le Maire nous informe que les subventions concernant l'école et la maison de santé sont encaissées, il manque à ce jour la subvention de l'Europe, très longue à obtenir.
- Station d'épuration : dans la continuité des travaux, le montage du surpresseur est prévu début février. A noter, à ce jour les analyses sont dans les normes. Les études se poursuivent avec Aveyron Ingénierie.
- Plan d'eau : Monsieur le Maire informe les élus de la remise en état du chemin d'accès du Masnaut avec du tout-venant, par les agents.
Puis Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Mr Lotiquet, gérant du Masnaut, détaillant les différents investissements et un premier bilan de la saison. Afin de répondre aux attentes de MR Lotiquet, les élus demanderont un bilan détaillé.
- Prévention inondation : le projet de système d'alerte est toujours en cours d'étude avec mise en place d'une sirène, et un détecteur de niveau à la Prade Haute. Un point d'information sur les études menées sera présenté courant 2^{ème} trimestre 2022
Monsieur le Maire fait des demandes de devis à des professionnels pour envisager le nettoyage de la plage bétonnée du plan d'eau.
- Bulletin municipal : il est terminé et sera distribué par des élus et les agents municipaux.
- Commission « Bien Vivre à Coupiac » : - les membres de la commission font part d'une nouvelle initiative, et propose la création d'un concours interne de fleurissement et décoration, saison 1, pour le village. Le règlement du concours est en cours d'élaboration.
 - La commission réfléchit sur un nouveau projet d'aire de jeu d'enfant motivé par l'attribution d'une potentielle subvention. Celui-ci aurait pour but de développer l'attractivité du village pour la jeune population.

Fin de séance 22H30